

AB PODO
SOCIETE UNIPERSONNELLE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 722 B, RUE DE L'ORME,
38300 SAINT-AGNIN-SUR-BION
882 052 236 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 15 NOVEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 15 novembre,
A 19 h 00,

Madame Anabelle BOUILHOL,

demeurant Carrer Farella, 37, 17490 LLANÇA, ESPAGNE

Associée Unique de la société AB PODO,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- **Au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,**
- **Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.**

PREMIERE DÉCISION

Madame Anabelle BOUILHOL, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 722 B, RUE DE L'ORME, 38300 SAINT-AGNIN-SUR-BION au 5, IMPASSE MARIE CURIE, 66300 LLUPIA à compter du 1^{er} décembre 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

Le siège social est fixé :

5, IMPASSE MARIE CURIE
66300 LLUPIA

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Anabelle BOUILHOL
Associée unique Présidente

